

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

N°2023-09

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 23 Mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87440 LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 17 mars deux mille vingt-trois.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud,, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Pataud délégation à Pierre Hachin, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Chantal Robin délégation à Richard Simonneau

Secrétaire de séance : Richard Simonneau

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès de madame la Préfète de la Haute-Vienne au titre de la DETR et de la DSIL 2023 : aménagement du siège administratif de la Communauté de Communes (modification du système de production de chauffage, isolation des murs et modification des éclairages).

Monsieur le Président explique que par délibération n°2022-66 en date du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire avait autorisé monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour le même dossier.

Or depuis cette date, d'autres éléments ont été portés à la connaissance de la CC Ouest Limousin, et en particulier :

- Les résultats de l'étude menée par le bureau d'études en charge de la préparation de l'avant-projet qui a complètement modifié les données au regard de l'étude menée par le SEHV

- La possibilité d'obtenir des financements complémentaires plus importants et notamment au travers du « Fonds Vert ».

- la nécessité de présenter un dossier spécifique dans le cadre de la DSIL

A ce jour, le projet total s'élèverait à 587 350,00 € HT (hors option) et se décomposerait comme suit :

Travaux	Montants
Maçonnerie, plâtrerie, couvertures, portes coupe-feu	54 500 € HT
Menuiseries extérieures et intérieures bois	12 000,00 € HT
Ventilation double flux	116 500,00 € HT
Plâtrerie isolation	94 500,00 HT
Peinture	41 000,00 HT
Chauffage	252 800,00 HT
Electricité (déplacements des tableaux, prises et divers)	16 000,00 € HT

Option 1	Ventilation simple flux	61 900,00 HT
Option 2	Eclairage LED	19 000,00 HT

Ce projet pourrait être subventionné comme suit :

	DETR	DSIL	Fonds Vert	CDDI	Fonds propres
Maçonnerie, plâtrerie, couvertures, portes coupe-feu	10 900,00 €	5450,00 €	16 350,00 €	10 900,00 €	10 900,00 €
Menuiseries extérieures et intérieures bois	2400 00, €	1200,00 €	3600,00 €	2400 00, €	2400 00, €
Ventilation double flux	23 300,00 €	11 650,00 €	34 950,00 €	23 300,00 €	23 300,00 €
Plâtrerie isolation	18 900,00 €	9450,00 €	28 350,00 €	18 900,00 €	18 900,00 €
Peinture	8200,00 €	4100,00 €	12 300,00 €	8200,00 €	8200,00 €
Chauffage	50 570,00 €	25 285,00 €	75 855,00 €	50 570,00 €	50 570,00 €
Electricité (déplacements des tableaux, prises et divers)	3200,00 €	1600,00 €	4800,00 €	3200,00 €	3200,00 €
Option 1 ventilation simple flux	12 380,00 €	6190,00 €	18 570,00 €	12 380,00 €	12 380,00 €
Option 2 éclairage LED	3800,00 €	1900,00 €	5700,00 €	3800,00 €	3800,00 €
TOTAL	133 650,00 €	66 825,00 €	200 475,00 €	133 650,00 €	133 650,00 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement de ce projet tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de madame la Préfète de la Haute-Vienne au titre de la DETR 2023 : aménagement du siège administratif de la Communauté de Communes (modification du système de production de chauffage, isolation des murs et modification des éclairages).

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de madame la Préfète de la Haute-Vienne au titre de la DSIL 2023 : aménagement du siège administratif de la Communauté de Communes (modification du système de production de chauffage, isolation des murs et modification des éclairages).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD